



IMMOBILIER Droit

 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2024

LE VIAGER ET SES FORMES ALTERNATIVES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Rédiger un acte de vente en viager et garantir le contrat.
- ✓ Déterminer le montant du bouquet et de la rente.
- ✓ Proposer des solutions alternatives au viager classique.

PÉDAGOGIE : Thierry DELESALLE, président honoraire du 118ème Congrès des Notaires et expert REV TEGOVA.

Et/ou Patrick LOTTHE, notaire et expert REV-TEGOVA depuis 2012, délégué du CSN auprès de TEGOVA Bruxelles depuis 2010.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Le viager : aspects juridiques, financiers et fiscaux**
 1. Un contrat de vente avec certaines spécificités.
 2. Comment calculer la rente et « le bouquet ».
 3. Une fiscalité attrayante.

SÉQUENCE 2 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Les formes alternatives au viager classique :**
 4. Démembrement et cession de la nue-propriété.
 5. Les fonds CERTIVIA.

 **DURÉE :** 6 heures de formation à distance.

 **COÛT DE LA PRESTATION :** 492€ TTC soit 410€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :** Notaire ou négociateur
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU**

0 800 710 620

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)